



Licenciement économique contesté

Par **patrick07**, le **19/08/2008** à **08:40**

Je vais être licencié économique avec pour motif la suppression de mon poste de travail et je pense pouvoir contester ce motif.
Nous sommes 2 employés à tenir le magasin or si je part le collègue devra effectuer 51h30 par semaine à la place de 35h actuellement avec pour repos hebdomadaire le samedi après-midi et le dimanche. Comme l'entreprise ne ferme qu'une à deux semaines par an il travaillera donc 50 à 51 semaines.
Pour rentrer dans la légalité l'entreprise doit soit réduire les horaires d'ouverture (ce qu'elle ne fera pas), soit mettre une personne pour remplacer le collègue en son absence.
Ma 1ere question est s'il y a un remplacement, cela démontre qu'il y a besoin de 2 ou au moins 1.5 employés pour faire tourner le magasin et par conséquent qu'il n'y a pas de suppression mais de diminution de poste?
Ma 2eme question est: Sachant qu'il y a 2 autres magasiniers sur le parc avec le permis cariste mais avec la même qualification que moi. Je suis plus ancien que l'un de ces 2 magasiniers avec la même situation de famille.
Mon employeur ne doit-il pas me proposer de prendre sa place (sachant que c'est eux qui viendront me remplacer au magasin) et me faire passer la formation cariste. Je précise que nos contrats de travail n'ont pas de spécificités de poste.
Que se passe-t-il si mon employeur ne me propose pas cette option?